



FLASH INFO

Réunion de conseil 12 juillet 2024

● **Résultat de l'appel d'offre pour la construction de deux logements communaux**

M. Le Maire présente l'analyse des offres issues de l'appel d'offre publié pour la réalisation des deux logements communaux par notre assistance à maîtrise d'ouvrage. Les entreprises ont été sélectionnées suivant plusieurs critères dont 40% pour le prix et 60% pour la valeur technique. Les entreprises retenues sont :

Lot 1 : maçonnerie : entreprise Garnier

Lot 2 : Charpente-Bardage-Couverture : entreprise Durand et Fils

Lot 3 : Menuiserie extérieure PVC, Fermetures : entreprise Dulong

Lot 4 : Isolation-Doublages-Cloisons-Plafonds-Menuiseries intérieures : SARL Blin

Lot 5 : Revêtement de sol et muraux : entreprise As du revêtement

Lot 6 : Peinture : entreprise Sepic Nord

Lot 7 : Electricité : entreprise Artelec

Lot 8 : Plomberie-Chauffage-Ventilation : entreprise Sani chauff

Lot 9 : VRD aménagements extérieurs : Lot déclaré à renégocier, une entreprise avec un dossier non complet et l'autre avec un prix anormalement haut. De ce fait une négociation est lancée auprès de ces deux entreprises pour revoir leurs offres conformément à l'article 2.1 du règlement d'appel d'offre.

● **Rétrocession des parties communes du lotissement de la rue de l'Epeautre**

Pour faire suite à la convention tripartite signée avec, le lotisseur, la commune et EPN, et ayant reçu la conformité de la réalisation des travaux des parties communes, voirie, réseaux et espaces verts du lotissement, le conseil municipal décide à l'unanimité d'intégrer ces parties communes et réseaux dans le domaine communal. A la suite la gestion des réseaux et la voirie seront rétrocédés à EPN qui en a la compétence.

● **Projet commerce**

M. Le Maire informe le conseil municipal des propositions reçues pour la création d'un commerce dans notre commune. Le conseil municipal décide de poursuivre l'analyse des projets pour une prise de décision en fin d'année comme prévu.

● Divers

- Pour faire suite à la demande d'un habitant, le conseil municipal donne un avis favorable à la demande de stationnement de son véhicule dans l'ancien local technique communal pendant six mois moyennant loyer et assurance.
- Pour compléter la défense incendie communale, le projet d'implantation d'une réserve d'eau (bâche souple) à l'extrémité de la rue du manoir, le conseil municipal émet un avis favorable pour demander au propriétaire du terrain en friche jouxtant le manoir, la possibilité d'y implanter cette réserve incendie.



- Rappel un arrêté municipal interdit le stationnement des véhicules rue de la Mairie et rue de Reuilly pendant la période des moissons, 14 juillet au 15 août.

La gendarmerie est chargée de l'exécution de cet arrêté

